

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau TBC - Evolution des tarifs au 1er juillet 2006 - Décision

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'année 2005 a été l'année de la mise en service globale du réseau Tbc phase 1 avec l'extension de la ligne A de Mériadeck à Saint-Augustin.

► Le réseau est de plus en plus fiable et l'évolution importante de la fréquentation constatée démontre si besoin était l'utilité et l'attrait d'un réseau de transport en commun pour notre agglomération.

► Aujourd'hui la CUB, est une des agglomérations dont la politique tarifaire reste la plus avantageuse et nombre des titres sont proposés à un tarif inférieur à la moyenne constatée dans les agglomérations de taille et de réseau de transport comparables.

► Le produit issu de la vente des titres tient une part importante dans l'évolution du taux de couverture des dépenses par les recettes.

Or on constate que malgré une augmentation des recettes en 2005 (+ 17% par rapport à 2004), ce taux de couverture des dépenses par les recettes demeure très faible (25,7% en 2005) et reste bien en deçà du taux des autres agglomérations comparables.

Au vu de ces résultats, il est donc proposé de maintenir l'évolution des tarifs du réseau Tbc, dans la limite de l'inflation tout en poursuivant l'objectif d'atteindre à terme une participation des usagers aux dépenses d'exploitation de l'ordre de 30% comme dans les autres agglomérations comparables.

1. Le niveau des tarifs par rapport aux autres agglomérations

Une analyse comparative des principaux réseaux et sur les principaux titres de transport appliqués actuellement démontre que le niveau des tarifs de l'agglomération bordelaise reste parmi les plus bas, particulièrement sur les abonnements. Les parties grisées représentent les tarifs des réseaux inférieurs à ceux de l'agglomération bordelaise.

	Titre à l'unité	Titres plein tarif par 10	Abonnement hebdomadaire	Abonnement mensuel jeune ou étudiant	Abonnement mensuel plein tarif	Abonnement annuel jeune (montant mensuel)	Abonnement annuel plein tarif (montant mensuel)	Taux de couverture* (R/D)
Grenoble	1,30	10,50	12,00	23,00	40,00	23,00	40,00	35,60%
Lille	1,20	10,20	11,00	30,00	40,00	28,65	38,20	47,40%
Lyon	1,50	12,20	14,40	32,40	45,10		44,00	42,10%
Montpellier	1,30	10,50	12,00	29,00	36,50	16,67	26,67	52,10%
Nancy	1,20	8,70	8,50	27,00	31,00	18,67	23,08	25,40%
Nantes	1,30	10,10	12,20	25,20	39,80	16,33	32,00	34,80%
Rennes	1,10	9,70	10,00	24,00	33,00	17,25	28,25	28,70%
Rouen	1,30	10,80	7,40	25,20	41,30	16,00	31,00	30,10%
St Etienne	1,20	10,50		30,20	36,30	20,50	27,25	37,50%
Strasbourg	1,30	10,80	11,50	25,50	38,50	19,00	32,08	57,90%
Toulouse	1,30	10,70	10,30	20,00	35,00		26,25	39,10%
Moyenne	1,27	10,43	10,93	26,50	37,86	19,56	31,71	39,00%

Bordeaux	1,30	9,80	9,30	26,00	37,00	14,00	30,83	25,70%
-----------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

* Les ratios R/D sont issus de la dernière enquête publiée par le CERTU et le GART avec des données au 31/12/2003.

La publication spéciale faite par le GART à l'occasion des XX^e Rencontres Nationales du Transport Public en octobre 2005 fait état d'un taux de couverture moyen de 34% (établi sur 185 réseaux) Pour les agglomérations avec un TCSP en service, le taux moyen est de 38%.

2. Maintien des principes tarifaires

- √ Maintien du tarif du tickarte 1 voyage et de la correspondance du prix du tickarte parc-relais (prix du tickarte parc-relais = prix de 2 tickartes 1 voyage)
- √ Application d'une réduction sur le prix du tickarte 10 voyages par rapport à 10 tickartes 1 voyages
- √ Application d'une réduction sur le prix du tickarte tarif réduit par rapport au prix du tickarte 10 voyages, ce qui constitue un maintien de la politique tarifaire sociale en faveur des plus faibles revenus

- ✓ L'abonnement hebdomadaire qui permet l'accès aux parcs relais doit rester moins cher qu'un ticket 10 voyages et 4 abonnements hebdomadaires plus coûteux qu'un abonnement mensuel
- ✓ Le coût du Cité Pass annuel ne doit pas coûter plus de 10 fois le coût du Cité Pass mensuel
- ✓ Le coût du Pass Jeune bénéficie d'une réduction par rapport au Cité Pass annuel

3. La proposition d'application des tarifs au 1^{er} juillet 2006

Le tableau joint en annexe présente une hypothèse de maintien des tarifs dans la limite de l'évolution de l'inflation (+1,54% de décembre 2004 à décembre 2005), les principales évolutions étant les suivantes :

- ✓ Le prix du billet à l'unité reste à 1,30€ car il se situe au niveau de la plupart des agglomérations
- ✓ Les tickets 10 voyages sont proposés à 10€ (+0,20€)
- ✓ Les tickets 10 voyages tarif réduit augmentent de 0,10€
- ✓ L'abonnement hebdomadaire augmente de 0,15€
- ✓ Le Clip Jeune augmente de 0,30€/mois
- ✓ Le Pass Jeune évolue de 0,25€/mois
- ✓ Le Pass Mensuel augmente de 0,60€/mois
- ✓ Le Pass Annuel de 0,50€/mois

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

✚ décider de l'évolution des tarifs au 1^{er} juillet 2006

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**

M. PIERRE BRANA